

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 09 août au 30 août 2021**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« Chênaies et pinèdes de Corse »**

Une observation sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Chênaies et pinèdes de Corse » a été émise lors de la phase de consultation du public.

Cette observation porte sur le nommage de la carte. Il ne concerne pas la procédure de modification du site. Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.